

Mémoire soumis à la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement mandatée pour enquêter sur un projet de **Modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de la centrale nucléaire Gentilly-2**, et pour recevoir les avis et les représentations de la population relativement à ces sujets (Décembre 2004).

GENTILLY-2 : INCONSCIENCE OU ARNAQUE?

Mémoire soumis par Roger Le Jeune, M. Sc., citoyen libre.

Sommaire :

- A- Introduction
- B- Une courte histoire
- C- Un gros risque
- D- Un petit besoin
- E- Un grand coût
- F- Une profonde fosse
- G- Une sèche conclusion

GENTILLY-2 : INCONSCIENCE OU ARNAQUE?

A- Introduction

À l'heure où s'élèvent des interrogations sérieuses et déchirantes sur l'opportunité et le coût de l'acharnement thérapeutique et hospitalier, il convient de s'arrêter à un questionnement sur la proposition d'acharnement technique qui vise le réacteur nucléaire Gentilly-2, car cette éventuelle remise à neuf recèle un risque supplémentaire permanent et croissant de provocation de dérèglements écologiques et sanitaires susceptibles de toucher directement toute la population du Québec, alourdissant ainsi, pour des générations, l'inquiétant fardeau social et financier appréhendé des soins médicaux.

L'avenir de Gentilly-2 et de ses dépendances, dont la (les) fosse(s) à résidus secs (ex. vêtements irradiés) est (sont) un élément particulier du projet soumis à examen, sera ici examiné sommairement sous quatre aspects, au terme de quoi les perspectives d'un futur acceptable aux citoyens vivant le long du majestueux Saint-Laurent, devraient se dégager. Il sera traité successivement d'**histoire**, de **risque**, de **besoin** et de **coût**, c'est-à-dire d'un ensemble de considérations interreliées formant un enrobage global allant bien au-delà des seuls aspects biologiques, écologiques et sanitaires auxquels une tendance populaire récente restreint trop souvent le sens et le contenu du mot **environnement**. À la suite de quoi une perception et une conclusion présumément logiques devraient se dégager, et peut-être même couler de source, si plusieurs de ces éléments entrent significativement en convergence.

B- Une courte histoire

L'aventure nucléaire d'Hydro-Québec débute il y a près de 40 ans (1966), alors que la planète Terre tout entière rêve depuis deux décennies de civiliser ces atomes qui n'ont jusque là servis qu'à détruire et à tuer, surtout des Japonais. Gentilly-1 est alors présenté comme le creuset expérimental dont Hydro-Québec a besoin pour se faire la main. Les projections de croissance portent alors sur quatre réacteurs (Gentilly 1, 2, 3, 4), sous l'égide de la Société d'énergie atomique du Canada, qui construit, tout à côté et à coup de centaines de millions, l'usine d'eau lourde de Laprade, laquelle demeurera inachevée, le Québec ayant, dans l'intervalle, renoncé à se nucléariser à outrance, contrairement à l'Ontario (cette usine ratée a été démantelée il y a quelques années, souvenez-vous, après longtemps d'abandon et de pollution du décor de Bécancour). Quand Gentilly-2 entre en construction (1973), puis en production (1983), le Québec n'en a, de l'aveu même d'Hydro-Q, aucun besoin réel, ni, aussi, aucune envie, selon sondages et journaux du temps. Mais elle est mise en chantier et au travail quand même, selon les déclarations de l'époque, pour préparer et conserver des effectifs techniques humains jeunes et très coûteux en formation, au cas où la filière atomique deviendrait essentielle ou inévitable, dans un avenir imprévisible et sur l'horizon des trente ans de vie qui sont alors attribués à ce qui n'est déjà, même à l'époque, rien d'autre qu'un dispendieux et menaçant joujou d'apprentis-sorciers.

Manque de pot, après seulement vingt ans d'usage et d'usure, le jouet s'est détérioré prématurément. Il se révèle que les calculs et les projections étaient exagérément optimistes, et donc faux et trompeurs, ce qui n'a rien de rassurant pour les citoyens et pour l'avenir. Mais qu'à cela ne tienne, retapons le monstre, promettons encore trente ans de vie sans anicroches, et tant pis si la bécotte ne tient pas la distance, nous leurrerons une troisième ou une quatrième génération de Québécois, en temps et lieu, en recommençant en douce par l'agrandissement de la fosse à déchets secs..., vers 2020 ou 2025. Dans l'intervalle, c'est juré, nous aurons mis au point une méthode élégante, inoffensive et permanente de disposer sans risque des déchets de réacteurs, bien qu'un siècle de recherche, depuis la découverte de la radioactivité, et un demi-siècle d'expériences sur le nucléaire civil n'aient pas encore suffi pour y arriver, et que rien ne permette de croire, dans l'état actuel des connaissances, qu'on y arrivera un jour.

S'impose ici d'emblée l'image allégorique de l'apprenti-sorcier qui, ayant amorcé un processus magique sans en connaître la formule d'interruption, et ne la trouvant pas par la suite, en l'absence de son maître, Merlin l'Enchanteur, provoque inondation, déluge et catastrophe. En magie nucléaire, il n'existe même pas de Grand Sorcier, mais encore rien que des apprentis en quête, jusqu'ici vaine, de la formule rêvée (et même parfois promise?) pour en assurer l'innocuité à perpète.

Pourtant, la solution existe, puisque d'autres la mettent déjà en pratique. Les Scandinaves (Suède, Norvège, Danemark) ferment, condamnent et démantèleront à qui mieux mieux. L'Allemagne a déjà éteint plusieurs réacteurs et tuera le dernier en 2005, promet-elle, ayant déjà mis Éole au travail et s'engageant à le fouetter copieusement pour l'avenir (jusqu'à 15-20% de la production totale dans une décennie)..

En conclusion de ce trop succinct, mais combien révélateur volet historique, au vu et au su du fiasco nucléaire et financier qui a acculé, il n'y a pas longtemps, Hydro-Ontario, avec ses 20 réacteurs électrogènes (dont 4 seraient actuellement au point mort), à la faillite et à la vente de feu, et, au surplus, en escomptant les possibilités longtemps espérées et enfin accessibles qu'ouvre la paix des Braves, intervenue récemment entre Québec et un groupe d'Indiens, sans parler des perspectives que fait apparaître la toute récente conversion, au demeurant fort tardive, de notre électro-fournisseur national à l'éolienne et à l'économie de chandelles, il devrait être indubitablement acquis, et pour un très long bail, que l'atome n'a aucun avenir historique défendable au Québec et que Gentilly-2 ne peut être, pour demain, que ce qu'il est depuis sa naissance : **un dangereux hochet de prétention dépassée et de prestige vaniteux** pour Hydro-Québec

C- Un gros risque

Toute évaluation de risque repose sur le principe de moindre danger. Or, le danger nucléaire est toujours très élevé, quoi qu'en disent physiciens, ingénieurs et autres pétrisseurs de l'atome. Three Mile Island et Tchernobyl, par exemple, n'ont pas été des phantasmes d'intellectuels ou de peureux, mais de réelles catastrophes, dont la dernière a touché directement des dizaines de millions de gens qui étaient en droit de se considérer comme abrités et qui pourtant, sont morts ou ont été affectés lourdement, en eux-mêmes, dans leur progéniture et dans leur habitat, par des dégagements atomiques délétères. Or, en considération de la position de Gentilly-2, en plein centre du Québec densément

habité, et en tenant compte des orientations des vents dominants (Sud-ouest et Nord-est, axe précis de la vallée du Saint-Laurent), c'est la quasi totalité de la population du Québec qui se trouve en permanence sous la menace d'un Tchernobyl. Allonger la vie de Gentilly-2 revient à pérenniser cette menace que nous, en particulier, des régions centrales, considérons avoir accepté de tolérer pendant suffisamment de temps, par ignorance, naïveté, crédulité ou passivité, pour que l'hypothèque en soit levée dans les meilleurs délais. Et cette occasion, c'est Gentilly-2 elle-même qui nous l'accorde, en se fragilisant, et il y a tout lieu d'en profiter pour ne demeurer ni ignorants, ni naïfs, ni crédules, ni, surtout, passifs. On ne refait pas l'histoire, bien sûr, mais force est de constater que Gentilly (1,2,3 ou 4) fut une erreur que nous refusons catégoriquement de voir se perpétuer. Pour les politiciens, les ingénieurs, les physiciens et les autres charlatans de l'énergie nucléaire, il a pu s'agir, à une autre époque, d'un risque politique, technique, économique, social, écologique et sanitaire temporairement acceptable, comme plancher de hasard, sous réserve de promesses et d'efforts d'élévation au-dessus du danger de contamination. Mais ce qui était alors pour eux un palier inférieur minimum de sécurité se balance depuis trente ans comme un plafond menaçant, une épée de Damoclès se dodelinant en permanence au-dessus de nos têtes. Et l'accumulation supplémentaire de déchets à laquelle la remise à niveau de Gentilly-2 nous convie pour trente ans rendrait ce plafond de plus en plus lourd et menaçant. Nous, et en particulier les habitants proximaux, avons été généreux pendant ces trois décennies, en plus de celle qui vient, si G-2 atteint le relais 2013, mais nous considérons maintenant avoir suffisamment donné pour qu'on ne nous fasse pas l'injure de nous en demander encore. Pour les simples cobayes que nous avons été, le seul risque dorénavant acceptable se situe au palier 0, loin au-dessus des centrales de Gentilly, enfouies six lieues sous terre, quel qu'en soit le numéro.

D- Un petit besoin

Gentilly (1, 2, 3 ou 4) n'a jamais été un besoin réel pour le Québec. Tout au plus a-t-il pu servir à un petit chantage de bon aloi auprès de Terre-Neuve, vers 1968, pour l'électricité du Labrador, qui assurait au moins une décennie de tranquillité. Ou entre 1973 et 1975, pour amener les Cris et les Inuit à lever leurs prétentions territoriales sur le Nouveau-Québec, en échange de quelques centaines de millions, sous la menace d'une expansion du nucléaire québécois. Ce qui mena aux grandes installations hydro-énergétiques jamésiennes, entrées en service à partir de 1978 (cinq ans avant le démarrage de G-2) et par la suite. Et que dire du fait que, en ce moment même, alors que la paix des Braves ouvre de nouvelles avenues vers une hydro-électricité pléthorique, Gentilly-2 ne joue que pour moins de 2% de notre consommation, et qu'il est d'ores et déjà acquis que cette proportion ne peut aller qu'en diminuant, dans l'avenir même immédiatement prévisible, au fur et à mesure de la mise en route des projets hydrauliques, gaziers ou éoliens en réalisation ou en gestation. Faire que ce rapport s'estompe un peu plus rapidement, en laissant Gentilly-2 glisser doucement vers la décrépitude finale, à partir de 2010 (ou même avant, selon certain scénario), ne risque nullement de remettre en question l'autosuffisance et la rentabilité du réseau québécois. Car les ventes de kilowatts et de mégawatts aux Etats-Unis d'Amérique comptent pour plusieurs fois cette proportion

(couramment 10-12%). Nous pouvons donc facilement nous passer des faibles apports de Gentilly-2 et les remplacer sans inconvénients notables, soit par des économies de consommation, soit en levant légèrement le pied sur les exportations, soit, enfin, en accélérant le virage largement souhaité vers la co-génération éolienne.

Par ailleurs, le promoteur annonce que la production de G-2 devra prévisiblement être interrompue, autour de 2010, pendant 18 mois, approximativement, intervalle pendant lequel il faudra bien se passer d'un *indispensable* apport d'à peine 2% ou s'abreuver provisoirement à d'autres sources. Pourquoi pourrait-on se priver de G-2 pendant des années, vers 2010, et non après, alors qu'on a tout le temps de voir venir et d'amortir un choc somme toute aussi minime?

E- Un grand coût

De l'aveu même d'Hydro-Québec, Gentilly-2 est en avance de 10 ans sur le vieillissement et la dégénérescence prévus par les projections de 1983 et devant la mener sans risque et sans radoubs significatifs à 2013, après quoi on pourrait envisager de l'éteindre, le personnel si hautement spécialisé et si onéreux à entraîner (et à rémunérer, sans doute) étant arrivé, comme le matériel, à l'âge respectable, de la retraite, dans le premier cas, de la poubelle, dans l'autre. Peut-on imaginer qu'un outil de production nécessitant, aux deux-tiers de sa vie utile prévue, un nouvel investissement de plus d'un milliard (1,2 MM, en évaluation préliminaire), c'est-à-dire plus que ce qu'a exigé sa mise en marche originale (850 M), puisse être encore rentable? Après vingt ans d'usage sur les trente prévus, l'investissement initial n'est sûrement pas amorti, loin de là, sans doute. Et on prétend nous faire croire qu'une injection supplémentaire d'un ordre carrément supérieur, s'ajoutant au résidu actuel, serait amorti dans un autre 20 ou 30 ans, sans compter les accidents, comme cette détérioration qui sert de prétexte à la remise à niveau envisagée? Même les comptables d'Hydro-Québec en doutent, de sorte qu'un prospectus (Bulletin I) distribué par le promoteur n'ose même pas s'aventurer au delà de l'énoncé que * ...la réfection ...**semble** (sic) la meilleure solution. *

Au surplus, cette évaluation ne tient pas compte du passif accumulé sur les déchets (confinement, surveillance, déplacement éventuel, décontamination de site, etc), soit une facture prévisible de plus de 300 M\$ (2003) et de l'ardoise d'un milliard\$ attribuable aux déjections des trente prochaines années de vie utile d'un G-2 revampé. Plus les frais de surveillance et de démantèlement portant sur 3 ou 4 décennies après extinction du réacteur (par exemple, Gentilly-1, arrêté en 1979, est toujours sous surveillance et ne serait pas encore sécuritairement démantelable, un quart de siècle plus tard, et pas avant 2015). Plus les intérêts à verser sur emprunts (G-2 a coûté 850 M\$ en construction et 550M\$ en frais de location de capital, selon H-Q). Plus d'inévitables retards et l'inflation plus ou moins normale... La facture totale G-2 pourrait ainsi tendre vers 5 MM\$, dont près de la moitié payable à titre posthume, et sans garanties quant à l'innocuité du site et des déchets. Le constat est tout simplement affolant pour le citoyen. Il devrait l'être tout autant pour les instances de toute nature chargées de sa protection et de celle de son environnement, tant physique et sanitaire que financier.

Bien sûr, au chapitre du coût social et de l'effet de l'extinction de G-2 sur l'économie régionale, il sera signalé qu'il y a 650 emplois de tous ordres en jeu dans la réfection proposée. Un petit calcul révèle que leur maintien intégral représente de deux à trois millions de dollars d'investissement direct pour chacun de ces postes, ce qui paraît nettement exorbitant, eu égard au poids réel de Gentilly-2 (moins de 2%) dans la bulle électrogène du Québec. Avec encore sept ou huit années de vie du réacteur devant elle (sans compter 20, 30 ou 40 ans de surveillance post-désactivation et de décontamination) et autour de quinze mille employés, actuellement, Hydro-Québec devrait arriver sans trop de sueurs et de courbatures à mener les vétérans de Gentilly-2 jusqu'à la retraite, fut-elle un peu prématurée, dans certains cas, et à intégrer les autres engagés actuels ou éventuels dans d'autres secteurs de sa vaste structure. Fort peu d'entreprises ont cette possibilité.

Pour ce qui est de l'atteinte appréhendée à l'économie régionale, il n'y a pas lieu d'en exagérer la portée. Elle est insuffisante, à elle seule, en tout cas, pour justifier la reconduction, l'horizon de dix ans qu'un entretien supplémentaire de la centrale permet d'escompter convenant largement pour que des actions de compensation financière et d'ajustement social soient entreprises et menées à bien à temps pour amortir l'atterrissage, sans compter les décennies ultérieures de désactivation et de démantèlement. A cet effet, l'exemple des 150 millions du fonds Laprade pourrait inspirer, même à la baisse, dans ces conditions, autant la population qu'Hydro-Québec et l'actionnaire gouvernemental lui-même.

F- Une profonde fosse

Dans le contexte dont le présent mémoire fait état, et compte tenu du rejet de la proposition de réfection auquel les constats exposés conduisent logiquement, voire inexorablement, le projet d'agrandissement de la fosse à déchets secs constitue un élément lilliputien ne requérant considération que dans la mesure des besoins déjà couverts par les autorisations accordées antérieurement et en fonction de critères historiques ou autres qui ne sont pas remis en question ici. Cependant, il paraît pertinent de signaler à la Commission quelques affirmations du requérant qui soulèvent des interrogations sur la perception qu'il affiche des dangers relatifs aux actions et aux manipulations proposées. Deux exemples suffiront à illustrer ce qui apparaît comme une légèreté de mauvais aloi, qui donne l'impression qu'on traite les citoyens par-dessus la jambe, en minimisant indûment des risques pourtant évidents.

*** La réfection de la centrale G-2 et la prolongation de son exploitation n'entraîneront pas de rejets additionnels (sic) significatifs de radio-éléments et de produits chimiques...*** (Bulletin 1, p.4). Au mieux, il s'agit d'une contre-vérité; au pire et en toute logique, c'est faux. La durée de vie des rejets radioactifs se mesurant en milliers, voire en millions d'années, il tombe sous le sens qu'ajouter 30 ans de déjections soi-disant non significatives à trente ans d'autres déjections soi-disant non significatives ne peut que gonfler la somme des radiations et l'amener tôt ou tard à un palier dangereusement significatif. Ce que même un citoyen démuné peut comprendre et ne devrait pas être blâmé d'appréhender.

Il apparaît également au Bulletin 1 que :* **En ce qui a trait au milieu humain, on n’entrevoit (sic) pas d’impact significatif pendant la réalisation du projet.*** Nous, citoyens directement impliqués, en tant que composante active de ce *milieu humain*, ne pouvons, pour aucune considération, nous satisfaire d’une innocuité vaguement *entrevue* à travers les vapeurs atomiques, car à qui fera-t-on avaler que, vu que les mouvements de matériel radioactif s’effectueraient en zone déjà aménagée, l’air empoisonné y resterait emprisonné?

G- Une sèche conclusion

Le soussigné a la modeste prétention d’avoir soumis à l’examen de la Commission une analyse et une réflexion valables, quoique sommaires et incomplètes, menant à énoncer que, tant sous l’aspect des antécédents historiques que sous ceux des risques passés ou appréhendés, des besoins réels et des coûts acceptables, l’existence même de Gentilly-2 a toujours été aléatoire et se justifie moins que jamais, à mesure qu’en augmentent et s’en précisent le danger et la menace. À plus forte raison sa remise à niveau pour une période allant au-delà des autorisations déjà délivrées et de celles qui l’amèneraient à l’échéance prévue de désactivation la plus rapprochée, soit 2013.

Une évaluation environnementale globale sommaire fait, en effet, ressortir ad nauseam que Gentilly-2 n’est pas une installation à revitaliser par acharnement techno-atomique, car il n’y a aucune raison pertinente de ne pas laisser ce canard déjà boiteux mourir de sa belle mort, au bout de huit ou dix ans d’agonie tranquille. Ainsi, la seule fosse que les citoyens soient disposés à y voir creuser est celle qui enterrera cette centrale avec les fantômes de G-1 et les espoirs qui pourraient encore être entretenus pour G-3 et G-4. Toute autre orientation apparaît d’emblée comme **INDÉFENDABLE et INACCEPTABLE, et donc, À PROSCRIRE et À COMBATTRE. Gentilly, ça suffit!**

C’est ce que le soussigné proclame, en espérant donner une voix, si faible soit-elle, aux citoyens qui se reconnaissent ne fut-ce qu’un atome de mémoire politique, de conscience sociale, de bon sens financier et de responsabilité humaine, civile, sanitaire et bio-écologique, pour faire échec à l’inconscience environnementale d’un grand serviteur public et au suprême outrage de ce que la population n’aurait pas à s’excuser de considérer comme une arnaque collective, si Gentilly-2 devait survivre au-delà d’une courte décennie à ses lourdes contradictions et à ses propres contre-indications.

Deschailons-sur-Saint-Laurent, QC,
ce 10 décembre 2004.

Roger Le Jeune, M. Sc.